

Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

PROGRAMME PARTENARIAL 2025



AUTB, mars 2025

Photographies : AUTB sauf p.18 : 4Vents pour la Sodeb

Le mot de la Directrice	_ 4
Connaissez-vous l'AUTB ?	_ 4
Le programme partenarial	_ 6
Axe 1/ Observer les territoires et suivre leurs évolutions	_ 8
Axe 2/ Accompagner les politiques de l'habitat et renforcer les solidarités territoriales	_ 9
Axe 3/ Optimiser le foncier et accélérer les dynamiques économiques	_ 15
Axe 4/ Aménager les territoires	_ 21
Axe 5/ Garantir le cadre de vie et la santé	_ 26
Axe 6/ Animation et ressources	_ 34
Intérêt partenarial	20
·	
Gouvernance	
Équipe	_ 42



Un écosystème partenarial dynamique et engagé

Le programme de travail de l'Agence d'urbanisme est le fruit d'une concertation active entre l'ensemble de ses membres. Cette collaboration prend vie à travers des rencontres bilatérales, mais aussi lors du comité technique, qui réunit les représentants des collectivités et des structures partenaires.

Le 5 décembre 2024, ce comité s'est rassemblé pour définir les axes prioritaires du programme de travail 2025. Cet échange a permis à l'Agence de rappeler ses missions, d'affirmer ses compétences et de démontrer sa capacité à s'emparer des enjeux portés par les politiques publiques.

Un partenariat en expansion

En 2025, l'Agence renforce son réseau par la signature d'une nouvelle collaboration avec l'association Gaïa Énergies. Au-delà de notre statut juridique commun et de notre ancrage territorial, notre engagement au service des collectivités, nous rapproche. Ensemble, nous partageons des objectifs clairs et concrets allant dans le sens du bien commun et d'une certaine qualité de vie : promouvoir la maîtrise de l'énergie, développer les énergies renouvelables et lutter contre la précarité énergétique. Par ailleurs, nous avons à cœur d'animer les territoires et d'accompagner les élus ainsi que les citoyens dans leurs projets.

Un renforcement des équipes pour une action amplifiée

Afin de mener à bien ses ambitions, l'Agence d'urbanisme poursuit le développement de son équipe. Après l'intégration d'une nouvelle collaboratrice en juillet 2023, trois nouveaux talents ont rejoint nos rangs en 2025. Leur expertise est essentielle pour enrichir nos travaux, notamment sur le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), et sur les études de conception, relatives à l'aménagement et à la renaturation des espaces.

Par ailleurs, à l'initiative des collectivités du Territoire de Belfort, un nouveau poste sera dédié à l'accompagnement des collectivités en matière d'aides financières, avec un accent particulier sur les fonds européens.

Des thématiques stratégiques pour 2025

L'année 2025 sera marquée par des actions en faveur de l'urbanisme et de la santé. Nos missions se concentreront notamment sur la végétalisation des villes, une solution efficace pour atténuer les îlots de chaleur, améliorer la biodiversité et renforcer le bien-être des citoyens.

Une étude récente montre que l'état de santé des individus est déterminé à 80% par des facteurs sociaux, économiques et environnementaux, contre seulement 15 % par le système de soins et 5% par le patrimoine génétique. Ces données soulignent le rôle essentiel des élus et des acteurs de l'aménagement urbain dans l'amélioration des conditions de vie.

Un projet structurant : aménager les cours d'écoles

Dans cette dynamique, nous lançons un inventaire des cours d'écoles du Territoire de Belfort. Cette initiative comprendra d'abord un état des lieux précis de ces espaces et de leurs abords. Ensuite, en concertation avec les élus et les acteurs de l'école, nous élaborerons des propositions d'aménagement, intégrant des parcours végétalisés, des plantations, des zones d'ombre et de repos, des pistes cyclables, des chemins piétonniers, etc.

Un acteur incontournable de l'intelligence territoriale

Malgré la baisse des subventions, l'Agence d'urbanisme demeure un acteur essentiel du développement territorial. En s'adaptant aux évolutions urbaines et aux défis de la transition écologique, elle affirme son rôle d'expert et de facilitateur au service des territoires.

Ensemble, continuons à façonner des villes et des villages plus durables, inclusifs et résilients.

Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, Directrice de l'AUTB.

CONNAISSEZ-VOUS L'AUTB?

L'AUTB est **l'organisme d'études et d'ingénierie** qui accompagne l'agglomération belfortaine et les collectivités du Territoire de Belfort depuis plus de 45 ans.

Par sa forme associative, l'AUTB fonde son action au service des collectivités, dans l'accompagnement de leurs projets de territoire.

Un outil pour qui?

Les élus et les techniciens à toutes les échelles : communes, intercommunalités, département, région, pôle métropolitain, services de l'État, autres partenaires ayant des missions d'intérêt général.

Pourquoi adhérer?

Disposer d'un appui technique et réglementaire

L'Agence est dotée d'une équipe pluridisciplinaire (urbanistes, juristes, architectes, géographes, sociologues, etc.) et notamment de personnes capables de traiter des questions complexes d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de planification (élaboration et gestion des documents d'urbanisme).

Accéder à la donnée

L'Agence possède des données précises et actualisées, qu'elle peut communiquer et à partir desquelles elle réalise des études sur des sujets comme la démographie, le logement, l'économie locale, la mobilité ou l'environnement.

Ces données permettent de comprendre l'évolution d'un territoire et d'anticiper ses besoins futurs.

Mutualiser les études et réduire les coûts

L'Agence réalise des études pour ses membres, ce qui permet un partage des coûts des études et des expertises entre les collectivités.

Favoriser la coopération entre les collectivités

L'aménagement du territoire dépasse les limites communales. Le rôle de l'Agence est d'élaborer des projets cohérents, qui prennent en compte l'échelle d'un bassin de vie, pour éviter une concurrence des territoires et mettre en avant leur complémentarité.

Un partenariat qui s'étoffe































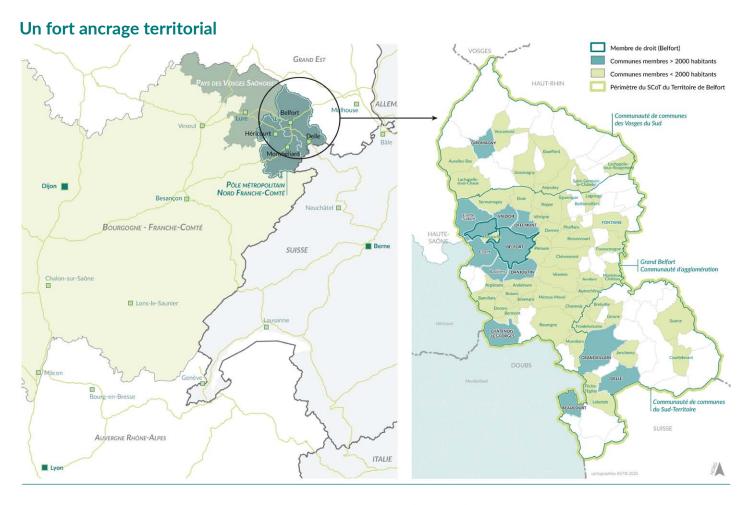






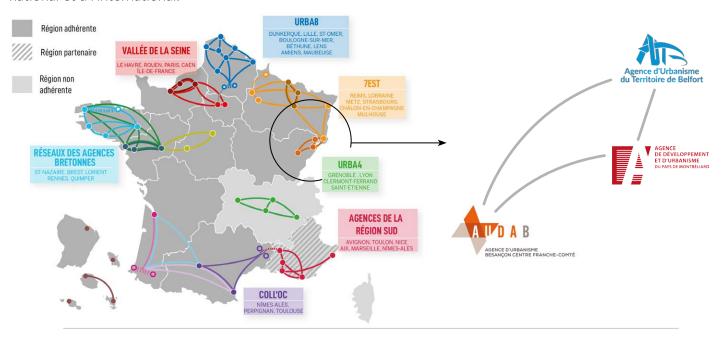






L'appartenance à un réseau national de 51 agences (FNAU)

qui travaille en lien étroit avec les associations de collectivités, les ministères et les têtes de réseaux au niveau national et à l'international.



AXE 1

OBSERVER LES TERRITOIRES ET SUIVRE LEURS ÉVOLUTIONS

L'observation est au cœur des missions de l'Agence d'urbanisme et constitue un préalable indispensable à toute politique.

Elle dresse un état « zéro », état des lieux qui permettra d'identifier des enjeux, leviers et potentiels du territoire. L'Agence possède plusieurs observatoires, qu'elle actualise régulièrement.

Elle est également amenée à en construire de nouveaux, à son initiative ou à la demande de ses adhérents.

Grâce à ses observatoires, présentés dans ce programme partenarial, l'AUTB récolte de la donnée, analyse les dynamiques et les disparités des territoires dans plusieurs thématiques.

Véritables **outils d'aide à la décision**, ces observatoires représentent le socle de l'Agence et la mémoire vivante du territoire.

Leur suivi et donc leur actualisation participent à la construction des futurs projets.

En 2025, l'Agence a acquis un nouvel outil (ArcGIS Online) qui lui permettra de créer et de partager des cartes interactives et des données géospatiales en ligne issues de ses analyses.

ArcGIS Online est une plateforme SIG (Système d'Information Géographique), qui sera alimentée grâce à l'ensemble des observatoires. Par **la création de cartes web dynamiques sur mesure**, le croisement des données relatives à l'habitat, au logement et au foncier permettra de :

- Mettre en avant les tendances étudiées au préalable par de l'analyse spatiale et du croisement de données :
- Partager des cartes et des applications avec des équipes ;
- Accéder à des fonds de cartes, des images satellites et des données ouvertes pour faciliter la lecture ;
- Développer des applications cartographiques pour des usages dédiés.

Grâce à ArcGIS Online, il sera possible pour l'Agence de partager des informations géographiques de manière interactive et dynamique, facilitant ainsi leur compréhension.

Cette nouvelle interface offrira une vue d'ensemble détaillée et accessible des territoires, permettant de mieux comprendre les tendances et les besoins en matière d'urbanisme.

L'Agence sera en mesure de faire évoluer les contenus ou les croisements pour enrichir les cartes.

Actuellement ouvert à tous, des partenariats pourraient conduire à développer des accès membres afin de disposer de cartes strictement accessibles à une collectivité ou à un service.

AXE 2

ACCOMPAGNER LES POLITIQUES DE L'HABITAT ET RENFORCER LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

LA CONNAISSANCE DES MARCHÉS DU LOGEMENT

En complément des politiques nationales, des stratégies locales de l'habitat doivent être mises en place. La loi « Climat & Résilience » du 22 août 2021 renforce l'observation du marché du logement et du foncier en instaurant un dispositif dédié, destiné à alimenter les programmes locaux de l'habitat (PLH).

Depuis de nombreuses années, l'Agence d'urbanisme accompagne l'agglomération belfortaine dans l'élaboration et le suivi de sa stratégie locale en matière d'habitat, notamment à travers le Programme local de l'habitat (PLH). Ses études et publications nourrissent l'Observatoire de l'habitat et du foncier du Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA), tout en contribuant à d'autres missions à l'échelle départementale et régionale, en cohérence avec les observatoires que l'Agence développe.

Les observatoires socio-démographiques de l'AUTB constituent des outils essentiels d'aide à la décision, qui permettent :

- d'accompagner les politiques publiques, en assurant notamment le suivi du PLH de Grand Belfort et en fournissant des données utiles à la révision du SCoT;
- d'analyser les dynamiques du territoire, en observant l'évolution démographique, l'accès au logement, les marchés fonciers et immobiliers, les disponibilités foncières, ainsi que la vacance et la dégradation du bâti ;
- de répondre aux obligations légales, notamment en assurant le suivi de la consommation foncière.

TERRITOIRE DE BELFORT

2.1 Le recensement de la population

L'Agence produit annuellement une publication sur les populations de référence, pour observer les dynamiques démographiques, pour analyser, et anticiper les évolutions sociétales du territoire.

Cette publication annuelle retrace l'évolution des données locales du recensement de la population à différentes échelles (pôle métropolitain, département, EPCI, communes), à partir des nouveaux chiffres INSEE de la population française. L'Agence y analyse les données et les compare notamment aux évolutions passées.

2.2 L'activité immobilière et foncière

Cet observatoire, dédié au suivi de la production de logements, a pour objectif de recenser et de géolocaliser, à l'aide d'une carte dynamique, les opérations et projets immobiliers de plus de trois logements ou lots.

Il propose:

- Un panorama structuré de l'offre en logements neufs
- Une vision prospective de la production à moyen terme
- Un suivi précis de l'évolution des opérations structurantes.

Les données mises à jour régulièrement alimentent l'analyse des marchés de l'habitat, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des dynamiques immobilières locales.



2.3 Les marchés de l'habitat

Cette publication annuelle dresse le portrait de tous les faits relatifs au parc de logements et à ses évolutions, avec un éclairage sur le marché immobilier : transactions (nombre de ventes) niveau des taux d'intérêt, prix des biens immobiliers, etc.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND BELFORT

2.4 L'observatoire du logement social

Cet observatoire a pour mission de centraliser la connaissance et de la mettre en perspective. Il constitue un outil essentiel pour éclairer les décisions et adapter les politiques locales en la matière.

Dans un premier temps, l'Agence structurera une base de données dans un outil SIG, portant sur plusieurs aspects :

- La répartition géographique des logements sociaux sur le territoire
- L'occupation du parc (profil des occupants, taille des ménages, turn-over)
- Les caractéristiques des logements (typologie des constructions, vacance, DPE)
- L'évolution du parc (ventes et mises en vente, opérations nouvelles et projets engagés)
- Les loyers et charges.

Dans un second temps, une carte dynamique sera créée, permettant de visualiser certaines informations recueillies.

L'observatoire fera l'objet de mises à jour régulières (outil SIG, cartographie dynamique) en fonction des sources de données.

En complément, une étude plus approfondie pourrait être réalisée tous les deux ans, en ciblant les sujets aux enjeux les plus forts.

2.5 Les indicateurs de l'habitat

Ils exposent, dans le cadre d'une publication annuelle, les principaux chiffres relatifs à la population, aux ménages, à la politique de la ville, à l'habitat, à la construction et au marché de l'habitat en général.

2.6 Les portraits des Quartiers Politique de la Ville (QPV)

Ils visent à dresser un état des lieux précis de la situation socioéconomique des quartiers concernés, en s'appuyant sur une série d'indicateurs clés. Ces portraits permettent d'analyser les dynamiques locales en termes de population, d'équipements, de cadre de vie et de projets d'aménagement, tout en mettant en perspective les spécificités de chaque quartier par rapport à l'ensemble de la ville. Ces nouveaux portraits tiennent compte des ajustements de périmètre des QPV.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont définis sur la base du critère de niveaux de revenus des habitants. Ils constituent une géographie cible qui permet de concentrer l'ensemble des moyens d'intervention de la politique de la ville.



Ils concernent trois communes (Belfort, Bavilliers et Valdoie) et 7 quartiers :

- Arsot Rives du Martinet (Offemont, Valdoie)
- Bougenel Mulhouse (Belfort)
- Dardel La Méchelle (Belfort)
- La Pépinière (Belfort)
- Le Mont (Belfort)
- Les Glacis du Château (Belfort)
- Les Résidences (Bavilliers, Belfort).

2.7 La veille et l'appui aux politiques de l'habitat

• Suivi de l'OPAH-RU* Belfort Nord-Jean-Jaurès

À l'issue de l'OPAH de Renouvellement Urbain menée de décembre 2017 à décembre 2022 sur les quartiers Belfort Nord-Jean Jaurès, Grand Belfort Communauté d'Agglomération a décidé de poursuivre ses efforts en direction de l'amélioration du parc privé de ce secteur en lançant une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU, sur un périmètre élargi. L'objectif de l'étude est de conforter ou non la pertinence d'un éventuel nouveau dispositif incitatif et coercitif, son contenu, et ses modalités de mise en œuvre.

L'AUTB est associée aux réunions du comité de pilotage de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU Belfort Nord - secteur Jean Jaurès

• Suivi du NPNRU* des Résidences et des dynamiques des quartiers politique de la ville

En 2024, les périmètres de la géographie prioritaire ont évolué. Dans le Grand Belfort, il y a dorénavant 7 quartiers politique de la ville (QPV) avec la définition d'un nouveau quartier, la Pépinière et la scission des Résidences-Le-Mont en deux guartiers distincts.

En 2025, l'AUTB réalisera ainsi un portrait des quartiers politique de la ville nouvellement redessinés. De plus, elle suit l'évolution du quartier des Résidences et notamment le secteur Dorey (cartographie, photographie, etc.).

VILLE DE BELFORT

2.8 Les portraits de quartiers

Ils regroupent une multitude de données sur les dix quartiers de la ville de Belfort, couvrant des aspects sociodémographiques, les équipements, la vie locale, le cadre de vie et les projets d'aménagement. Pour chaque quartier, une synthèse est réalisée à partir de dix indicateurs clés, permettant d'évaluer sa situation socioéconomique et de la comparer à la moyenne de la ville.

^{*} OPAH-RU : Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain.

^{*} NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain.



LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

RÉGION

2.9 L'atelier régional 'Petites Villes de Demain' (PVD)

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et de leurs territoires environnants. Il accompagne les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées en faveur de la transition écologique. Son objectif est de renforcer les moyens des élus des villes et intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité, afin de les aider à bâtir et concrétiser leurs projets de territoire tout au long de leur mandat, jusqu'en 2026.

Ce dispositif bénéficie d'une animation régionale à laquelle participent les trois agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté, la Région, les DDT, ainsi que des acteurs nationaux comme le SGAR* et la Banque des Territoires. Ces rencontres sont généralement rythmées par des retours d'expériences, des ateliers et des visites de terrain.

En septembre 2025, un atelier sur le thème « Revitalisation commerciale et requalification des friches » se tiendra à Giromagny.

PÔLE MÉTROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTÉ

2.10 L'observatoire du logement étudiant

La question du logement des jeunes et des étudiants s'inscrit dans une problématique plus large, englobant l'habitat, l'enseignement supérieur, l'économie et la planification urbaine. De nombreux acteurs sont concernés, rendant nécessaire la mise en place d'un suivi structuré.

Anticiper l'évolution des effectifs étudiants doit permettre d'adapter l'offre de logements, mais aussi de répondre aux autres besoins liés à la vie étudiante. La présence d'une population étudiante dynamique constitue en effet un atout majeur pour l'attractivité et le développement du territoire.

Dans un objectif de renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de dynamisme de la vie étudiante, le Pôle Métropolitain a mis en place une stratégie de développement de l'offre d'enseignement supérieur. Cette démarche s'accompagne d'une ambition forte : accroître le nombre d'étudiants sur le territoire.

Le PMNFC a mandaté les deux agences d'urbanisme de son territoire pour mettre en place un observatoire territorial dédié. Cette initiative s'appuie sur les méthodologies développées conjointement par la FNAU et l'Association des villes universitaires de France (AVUF).

L'observatoire aura pour mission de mobiliser l'ensemble des acteurs impliqués dans les stratégies résidentielles des étudiants, parmi lesquels figurent les établissements d'enseignement supérieur, le CROUS, les bailleurs sociaux et privés spécialisés, ainsi que les collectivités locales (Pays de Montbéliard Agglomération, Grand Belfort, Villes de Montbéliard et de Belfort). Seront également associés Action Logement, la CAF, le rectorat et d'autres services de l'État.

^{*} SGAR : Le secrétariat général pour les affaires régionales, qui assure la suppléance des préfets de région.



L'objectif est de centraliser les données disponibles et de définir les indicateurs clés qui alimenteront un tableau de bord annuel, garantissant ainsi un suivi pérenne de l'adéquation entre l'offre et la demande de logements étudiants.

Par ailleurs, dans un souci d'adaptation aux nouveaux besoins, l'observatoire se penchera en priorité sur la caractérisation du parc de logements diffus, afin de proposer des solutions adaptées aux étudiants en alternance.

2.11 La participation au comité technique pour l'axe urbain du FEDER

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) vise à renforcer la cohésion économique et sociale en réduisant les disparités entre les régions européennes.

En France, il finance des projets d'intérêt général dans le cadre d'une programmation pluriannuelle définie au niveau régional, en concertation avec la Commission européenne. En Bourgogne-Franche-Comté, la Région exerce la fonction d'Autorité de Gestion et pilote le Programme Opérationnel 2021-2027, structuré autour de cinq grandes priorités.

Dans le cadre de la Priorité V du FEDER, le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté agit en tant qu'organisme intermédiaire. À ce titre, il sélectionne les projets afin de garantir que les financements soutiennent la stratégie intégrée du territoire. Il joue également un rôle clé d'animation locale et d'accompagnement des porteurs de projets potentiels.

La stratégie intégrée du territoire Nord Franche-Comté, inscrite dans l'axe urbain du FEDER « Accompagner le développement territorial vers un développement durable », a été adoptée en avril 2022.

En 2025, comme en 2024, les agences d'urbanisme du Nord Franche-Comté continueront de participer au comité technique chargé de sélectionner les projets soumis par les territoires.

2.12 La démographie médicale dans le Pôle Métropolitain : tableaux de bord santé

Afin de garantir une connaissance pérenne de l'offre de soins, les agences d'urbanisme de Belfort et Montbéliard collaborent à la constitution d'une base de données recensant les professionnels de santé et les établissements de soins.

Depuis 2019, année de signature du premier Contrat Local de Santé (CLS) Nord Franche-Comté, l'AUTB et l'ADU mettent à jour chaque année un tableau de bord dédié à la démographie médicale. En 2023, à l'issue du premier CLS, un bilan détaillé a été réalisé, mettant en lumière l'évolution du nombre de médecins généralistes et spécialistes ainsi que la qualité de l'accès aux soins pour les habitants du territoire.

En 2024, cette démarche s'est poursuivie avec l'actualisation des indicateurs et leur extension aux professions paramédicales.

En 2025, l'observatoire santé sera pérennisé, assurant ainsi une mise à jour annuelle du tableau de bord consacré à la démographie des professions médicales et paramédicales. Par ailleurs, une analyse approfondie de l'accessibilité aux soins sera menée en intégrant l'étude des aires de chalandise des établissements de santé du Nord Franche-Comté et des territoires limitrophes.

... / ...



Dans le cadre de la fiche action 5.3 du Contrat Local de Santé, les agences seront également mobilisées pour approfondir la connaissance des enjeux sanitaires et environnementaux du territoire. À ce titre, elles contribueront aux premières réflexions sur :

- L'impact de l'environnement sur la santé des habitants du Nord Franche-Comté
- L'identification, la collecte et l'exploitation de données sur l'état de santé de la population
- L'analyse des impacts socio-économiques liés aux enjeux de santé environnementale.

L'observatoire permettra de renforcer la compréhension des défis sanitaires et d'orienter les politiques publiques en faveur d'une meilleure prise en charge des besoins de santé sur le territoire.

INTERCOMMUNALITÉS

2.13 Appuyer l'émergence et la concrétisation des projets qui participent au dynamisme et à l'attractivité du Territoire de Belfort

L'Union Européenne attribue une large partie de son budget aux programmes de financements européens qui visent à accompagner et soutenir financièrement les collectivités territoriales.

Face à la complexité de l'accès à ces fonds à laquelle les porteurs de projets sont confrontés, avec souvent des renoncements, les collectivités du Territoire de Belfort ont émis le souhait de recruter un(e) chargé(e) de mission « Fonds européens » ayant une vision des dispositifs et programmes existants en matière de financements européens, depuis les FESI (fonds européens structurels et d'investissement) jusqu'aux actions financées directement par la Commission européenne ou ses agences.

En 2025, la mission débute avec un nouveau collaborateur, qui a en charge d'aider les collectivités à mobiliser les fonds européens pour leurs projets.

COMMUNES

2.14 La projection des effectifs des écoles

La sectorisation scolaire, associée à la baisse démographique, peut avoir un impact significatif sur l'attractivité d'un quartier ou d'un centre-bourg. Anticiper l'évolution des effectifs permet d'adapter les capacités d'accueil des écoles et collèges tout en favorisant la mixité sociale.

L'AUTB accompagne les collectivités en réalisant des projections des effectifs scolaires. Ces analyses permettent d'identifier les tendances à venir et d'orienter les décisions en matière d'aménagement et de planification éducative.

AXE 3

OPTIMISER LE FONCIER ET ACCÉLÉRER LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

Le foncier est le socle de tout projet d'aménagement. Ressource précieuse et limitée, il nécessite une gestion rigoureuse et stratégique.

Une politique foncière et territoriale efficace doit s'inscrire dans une démarche d'urbanisme de projet, plutôt que relever d'actions opportunistes. Dans cette perspective, le recensement des friches constitue un enjeu majeur, pour lequel les agences jouent un rôle clé.

Construire des stratégies foncières est essentiel pour une gestion économe de l'espace. Il s'agit d'anticiper afin de maîtriser un foncier convoité et de développer des outils permettant de limiter la consommation d'espace.

LES STRATÉGIES FONCIÈRES

RÉGION

3.1 Un inventaire des friches à l'échelle régionale (hors périmètre de l'Agence économique régionale - AER)

Pour garantir une connaissance fiable et équitable des ressources foncières, la Région a engagé la création d'un observatoire régional pérenne. Elle a confié aux agences la mission de construire une méthode révélant les ressources foncières réelles du territoire, en recensant les lots considérés comme des friches selon la loi Climat & Résilience et ses décrets d'application.

Le travail mené en 2023 a permis d'établir un référentiel régional de données, avec la production d'un premier standard conforme aux exigences du CNIG. Dans un second temps, un protocole de collecte des données a été élaboré à destination des collectivités locales.

En 2024, l'Agence a déposé une candidature au **Fonds Vert** pour une « **mission flash** » visant à lancer l'observatoire régional des friches, « **O'Friches** ». Cette opération comprend plusieurs volets :

- Des webinaires d'information et de formation à l'outil cartographique en ligne, à destination des acteurs locaux et régionaux ;
- Un service d'accompagnement incluant des permanences et des tutoriels en ligne pour répondre aux questions des utilisateurs ;
- Un catalogue de cas d'école, servant de référence pour enrichir et faire évoluer l'observatoire ;
- Des temps d'échanges, favorisant la diffusion des informations et la production d'un bilan annexé à l'observatoire.

L'objectif pour 2025 est de déployer ce protocole à l'échelle régionale et d'assurer une montée en puissance de l'outil O'Friches.

Avec la plateforme vMap (outil cartographique partagé avec l'observatoire foncier économique régional – OFER), ils constituent deux leviers complémentaires au service de la connaissance, de la cartographie et de la gestion du foncier. Tandis qu'O'Friches se spécialise dans le repérage, la qualification et le suivi des friches mobilisables sur les territoires, vMap permet une visualisation dynamique et interactive de l'ensemble des données foncières, notamment celles liées aux zones d'activités économiques, aux disponibilités ou aux mutations.

... / ...



L'intégration des données issues d'O'Friches dans vMap offre ainsi une lecture croisée des opportunités foncières, facilitant **l'identification de potentiels de requalification** dans une logique de sobriété foncière et de territorialisation des objectifs de **Zéro Artificialisation Nette** (ZAN).

Ensemble, ces outils soutiennent les collectivités dans la mise en œuvre d'une politique foncière proactive, en faveur du **recyclage des espaces** et de l'atteinte des objectifs ZAN.

3.2 Comment mieux qualifier/justifier les besoins en consommation d'espace pour les activités économiques ?

Cette démarche vise à mieux justifier les besoins en consommation d'espace dans les documents de planification, en s'appuyant sur des données objectives et partagées.

Afin d'apporter une meilleure compréhension des enjeux fonciers liés aux activités économiques, les agences, en collaboration avec les services de l'État, ont engagé un travail basé sur un référentiel commun (indicateurs de contexte, critères, etc.).

L'objectif est de permettre aux élus et aux services de l'État d'évaluer plus précisément les potentialités d'un territoire, tout en les amenant à interroger et ajuster leurs projets.

3.3 Potentiel de densification et de mutation dans les documents d'urbanisme

Dans une logique de sobriété foncière, les auteurs des PLU sont tenus de justifier tout recours aux extensions urbaines, en privilégiant d'abord la mobilisation des espaces urbains disponibles, notamment les « dents creuses », pour accueillir les nouveaux projets de la collectivité. L'analyse doit également intégrer la possibilité de réhabiliter du bâti existant, qu'il soit vacant ou susceptible de changer de destination.

En 2024, les trois agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté ont engagé l'élaboration d'un **guide d'accompagnement** à destination des élus.

Ce guide soulève également l'importance de mieux caractériser et analyser le phénomène de rétention foncière, afin de justifier l'intégration d'un taux de rétention dans les PLU.

TERRITOIRE DE BELFORT

3.4 L'observatoire des espaces mutables (OEM)

L'Observatoire recense les gisements fonciers, bâtis ou non, afin d'optimiser les espaces constructibles au sein des emprises urbaines communales. Seules les entités d'au moins 1 000 m² sont prises en compte. Pour établir cet inventaire, plusieurs sources de données sont mobilisées : SIRENE, MAJIC, photos aériennes et identification des espaces dégradés. Ces informations sont ensuite validées par des visites de terrain.



L'inventaire inclut notamment le repérage des fermes vacantes dans les villages du Territoire de Belfort. La réhabilitation de ces bâtiments représente une opportunité pour développer l'habitat en cœur de bourg et de village, tout en respectant l'objectif de modération foncière et la trajectoire du zéro artificialisation nette (ZAN).

L'observatoire s'appuie sur une carte interactive référençant près de 150 sites identifiés comme potentiellement mutables. Un simple clic sur un espace permet d'accéder à une fiche d'identité détaillée.

Chaque site se voit attribuer une valeur de mutabilité, définie en fonction d'une analyse multicritères (type de zonage, contraintes, pollution, etc.), permettant d'évaluer sa faisabilité.

Grâce à une veille et une mise à jour régulière, ce travail constitue un socle essentiel pour diverses études et analyses requises par la loi Climat & Résilience, visant à lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols.

Les collectivités et les organismes, notamment impliqués dans le logement, doivent s'emparer de cet outil afin d'anticiper leurs interventions. Grâce à leur expertise du terrain, ils peuvent également enrichir ou ajuster les données de l'observatoire pour affiner son diagnostic.

3.5 L'observatoire de la consommation foncière

Pour atténuer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la traçabilité des évolutions d'usages du foncier est indispensable. Il convient donc d'objectiver la réalité du phénomène – localement et concrètement – pour en comprendre les ressorts.

Parallèllement au portail national de l'artificialisation des sols, mis en ligne par le ministère, l'AUTB poursuit le travail engagé depuis plusieurs années à l'échelle du département. La finesse des données locales collectées constitue un réel avantage pour la fiabilité des analyses : localisation précise, recensement de l'origine, définition de la destination, etc.

Ce travail est en rapport avec l'outil SCoT, dont une des vocations est de maîtriser les processus d'artificialisation, notamment via les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

3.6 L'observatoire du foncier agricole

Cet observatoire vise à identifier les terres propices aux pratiques agricoles afin de développer cette filière sur le territoire de Belfort. Une attention particulière est portée aux productions encore peu présentes, comme le maraîchage.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et est piloté par le Département à travers deux fiches action. Son objectif global est de **favoriser les circuits courts et de proximité**. Un outil cartographique a ainsi été conçu pour recenser et caractériser les espaces pouvant être exploités à des fins agricoles, facilitant ainsi l'accès au foncier.

En 2025, l'Agence organisera une rencontre dédiée à cette thématique afin de mobiliser les acteurs concernés et d'encourager le développement agricole local.



LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

L'économie est un des vecteurs essentiels dans l'organisation globale des territoires. Elle recouvre des champs d'intervention très variés, qui vont du commerce à l'industrie en passant par la logistique ou les services, et des notions tels que l'économie de proximité, l'urbanisme commercial ou encore les zones d'activités.

Toutes ces activités sont pourvoyeuses de richesses et d'emplois, elles sont un puissant vecteur de développement : leur localisation et leur nature ont des incidences directes sur l'attractivité des centralités urbaines et villageoises. Elles questionnent également les comportements humains et leurs impacts en matière de déplacements, de qualité de l'air, de consommation d'espace, de qualité urbaine, de paysages, etc.

PÔLE MÉTROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTÉ

3.7 Penser le développement économique et territorial sous le prisme foncier

Dans le cadre de la modification du SRADDET, engagée pour répondre aux exigences de la loi Climat & Résilience, la Région Bourgogne-Franche-Comté a choisi de décliner les objectifs de réduction de la consommation d'espace à l'échelle du Pôle métropolitain.

Bien que cet objectif soit collectif, il n'est pas destiné à être appliqué de manière uniforme sur l'ensemble des territoires. L'idée est plutôt de favoriser des rapprochements entre les différents acteurs, afin de construire une vision partagée de l'utilisation des sols, en particulier en matière de développement économique. Cette approche permettra d'adapter les solutions aux spécificités locales tout en poursuivant une gestion durable et responsable de l'espace.

C'est dans cette perspective que les agences d'urbanisme du Territoire de Belfort et de Pays Montbéliard Agglomération ont été mobilisées par le PMNFC pour **analyser le foncier industriel et logistique du Nord Franche-Comté.**

En 2025, dans la perspective du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), et à partir des différents observatoires qu'elles élaborent et actualisent, les agences animeront, à l'échelle du Pôle métropolitain, **des temps d'échanges prospectifs** sur l'aménagement du territoire Nord Franche-Comté.

Il s'agira de produire collectivement une réflexion prospective sur la base des analyses déjà réalisées, et de les prolonger de manière à permettre une optimisation foncière, notamment grâce à :

- L'identification des potentiels de remobilisation des friches industrielles
- L'inventaire des sites et sols pollués
- Une réflexion sur la maîtrise et l'affectation du foncier.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une ambition partagée de reconquête industrielle à l'échelle du Nord Franche-Comté et d'un positionnement dans le cadre de Territoires d'industrie, de France 2030 et de tout autre dispositif destiné à soutenir l'économie industrielle.



TERRITOIRE DE BELFORT

3.8 L'observatoire des sites économiques (OSE)

Réalisée à partir d'une cartographie dynamique, cette veille permanente de l'activité économique se compose de fiches téléchargeables, qui sont mises à jour en fonction des informations récoltées via les partenaires ou la presse locale.

La richesse des informations (nombre et type d'établissements, nombre d'emplois, surfaces utilisées ou disponibles, etc.) permet de qualifier certains espaces et d'envisager des stratégies futures.

3.9 Appui aux problématiques économiques

En lien avec les acteurs économiques, SODEB, ADNFC, AER, etc., l'Agence fournit des données, réalise des cartes, afin d'aider à une meilleure connaissance du territoire.

Elle participe à des réunions économiques 'revue de projets', qui lui permettent d'être au cœur des enjeux économiques et de leurs évolutions.

INTERCOMMUNALITÉS

3.10 Étude sur l'optimisation et la redynamisation de la ZI Bourogne-Morvillars

Face aux défis de la sobriété foncière et aux exigences de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN), le **Grand Belfort** engage une stratégie d'optimisation de ses zones d'activités.

L'objectif principal est d'optimiser l'espace existant afin d'y attirer de nouvelles entreprises, d'élargir la diversité économique et de renforcer l'attractivité de la zone tout en préservant l'environnement.

En 2025, l'AUTB accompagnera la collectivité dans ses réflexions sur :

- la Zone Industrielle (ZI) Bourogne-Morvillars
- la Zone du Bois d'Arsot à Valdoie.

3.11 Étude sur l'aménagement d'espaces d'avenir sur JonXion

Dans le cadre de son projet de territoire, Grand Belfort souhaite aménager un site d'excellence sur le secteur JonXion-Plutons afin de créer un écosystème dynamique propice à l'émergence de nouvelles filières et au renforcement des filières existantes.

Cette initiative ambitionne de soutenir le développement du tissu économique et productif local en l'inscrivant dans une économie d'avenir. En favorisant l'innovation et la collaboration, elle contribuera à la création et à la pérennisation d'emplois tout en renforçant l'attractivité du territoire.

L'étude explorera des solutions novatrices pour maximiser le potentiel du site JonXion-Plutons et inscrire son développement dans une dynamique économique durable et compétitive.



3.12 Diagnostic de l'offre et de la demande de logements pour les travailleurs saisonniers du secteur du tourisme

La Ville de Belfort a obtenu, pour cinq ans, la dénomination « commune touristique », par arrêté préfectoral en date du 9 septembre 2024. Cette appellation est une reconnaissance du caractère touristique de la commune et un vecteur d'attractivité auprès des visiteurs. C'est par ailleurs l'étape obligée pour toute commune souhaitant obtenir le classement en « station de tourisme ».

Préalablement à ce classement, le Grand Belfort, ayant la compétence obligatoire en matière de « promotion du tourisme », a été sollicité par la Ville pour :

- Engager cette procédure et ainsi solliciter cette dénomination auprès de l'État ;
- Obtenir le classement de Belfort Tourisme en catégorie II (pré-requis à l'obtention de la dénomination « commune touristique »). Ce classement a été obtenu (pour 5 ans) par arrêté préfectoral en date du 14 août 2024.

Par ailleurs, au terme de l'article 47 de la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (dite loi Montagne II), la dénomination en commune touristique impose une obligation de conclure une convention avec l'État sur le logement des saisonniers.

En 2025, l'AUTB interviendra dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de cette convention en réalisant le diagnostic des besoins en logements des travailleurs saisonniers à Belfort.

AXE 4

AMÉNAGER LES TERRITOIRES

Définir une stratégie de développement territorial implique de faire des choix structurants qui viendront appuyer le projet politique. Construire une vision partagée tout en précisant les moyens de sa mise en œuvre fait partie des missions essentielles de l'AUTB lorsqu'elle accompagne les collectivités.

L'Agence intervient à différentes échelles de planification – régionale, intercommunale et communale – en apportant son expertise pour concevoir des territoires cohérents et dynamiques.

À l'échelle locale et opérationnelle, l'AUTB accompagne les communes et intercommunalités dans leurs réflexions d'aménagement, notamment à travers :

- La réaffectation de sites et de bâtiments
- La requalification de voiries
- Le réaménagement des places et espaces publics.

Dans ce cadre, elle réalise des études de conception urbaine, élaborant des hypothèses d'aménagement illustrées afin d'offrir une vision claire et concrète de l'évolution des espaces.

Par ces missions, l'AUTB joue un rôle clé dans la structuration et l'évolution du territoire, veillant à un équilibre entre enjeux urbains, économiques et environnementaux.

LA PROSPECTIVE TERRITORIALE

RÉGION

4.1 Projet de redéploiement de la base 116 de Luxeuil

Cette base doit recevoir, à l'horizon 2036, plusieurs centaines de militaires supplémentaires ainsi que leurs familles.

Cet afflux de population engendrera des impacts sur la commune de Luxeuil mais également sur les territoires avoisinants qu'il convient d'accompagner et de coordonner dès à présent : besoins en logements, en services et commerces, nécessités en matière de mobilités et de transports, etc.

En 2025, l'AUTB pourrait accompagner ce projet sous réserve de moyens adaptés.



LA PLANIFICATION: CONCEVOIR ET ADAPTER LES DOCUMENTS D'URBANISME

RÉGION

4.2 L'appui à la mise en œuvre du SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté, « Ici 2050 »

Depuis l'entrée en vigueur du Schéma régional d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET), la Région développe une collection de publications visant à traduire les politiques régionales à l'échelle locale à travers les documents de planification et les opérations d'aménagement.

Parmi ces outils, des cahiers pratiques sont élaborés pour accompagner les élus locaux dans la mise en œuvre du SRADDET sur leur territoire. Ce travail est mené en collaboration avec les trois agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté.

• La prise en compte des usages dans les projets d'aménagement

La Région souhaite sensibiliser et former ses propres services, ainsi que les porteurs de projets bénéficiant de ses dispositifs, à la prise en compte des usages dans l'aménagement des espaces extérieurs qu'elle accompagne. Elle vise ainsi à mieux conseiller et soutenir ces acteurs, qu'ils soient publics ou privés, dans la conception de projets adaptés aux besoins des usagers.

Dans cette perspective, la Région promeut des formes urbaines plus inclusives, intégrant les différents types d'usages – effacés, existants et projetés – afin de répondre de manière plus juste et efficace aux attentes des habitants.

Pour amorcer cette évolution, les agences d'urbanisme ont mis en place un accompagnement méthodologique visant à doter la Région d'outils d'analyse des espaces publics et de leurs usages.

Ainsi, des sessions de « formation-action » destinées aux techniciens des Directions départementales des territoires (DDT) et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ont été initiées en 2024 et seront reconduites en 2025. Construites autour d'exemples concrets, elles visent à affiner l'analyse des projets d'aménagement urbain régionaux et à encourager une approche critique et constructive.

• L'économie productive

Dans le cadre de sa politique économique, la Région met l'accent sur le soutien aux activités industrielles, considérées comme essentielles pour le développement régional.

Ces activités industrielles sont perçues comme créatrices d'emplois et confrontées à de nombreuses mutations, ce qui en fait une priorité dans la stratégie régionale.

Dans la continuité du cahier n°2 sur l'économie de proximité publié en 2024, et en lien avec l'étude menée par la DREAL sur l'intégration des enjeux économiques dans les documents d'urbanisme (chapitre 3.2 du programme), la Région souhaite que les agences de Bourgogne-Franche-Comté s'intéressent aux interactions entre l'urbanisme et l'économie productive.

L'objectif est d'identifier les actions à mettre en place pour soutenir et accompagner le développement de l'industrie locale, en favorisant la création de richesse et la dynamisation du territoire.



TERRITOIRE DE BELFORT

4.3 Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Territoire de Belfort

• Une procédure de révision générale du SCoT engagée

La révision de ce document, approuvé le 27 février 2014, est intervenue le 29 mars 2023. L'AUTB accompagne le Syndicat mixte du SCoT en produisant les documents et supports nécessaires à l'avancement du dossier.

Les élus, membres du comité syndical, rapporteurs des intercommunalités, représentants des communes participent aux différents temps d'échanges en vue de proposer des orientations, qui seront confortées ou non par le comité de pilotage et entérinées par le comité syndical.

• Suivi administratif et assistance technique au syndicat mixte du SCoT

Dès sa création, le Syndicat Mixte du SCoT a été conçu en collaboration étroite avec l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort. Cette structure associative à caractère public, historiquement impliquée dans les questions d'aménagement du territoire et l'élaboration des documents d'urbanisme, a naturellement accueilli le siège du Syndicat Mixte en son sein. Par ailleurs, le Syndicat est membre de l'association, garantissant une coopération renforcée et continue.

Ainsi, les travaux relatifs au SCoT s'intègrent pleinement dans le programme de travail de l'AUTB. Grâce à son expertise en aménagement, urbanisme, cartographie et SIG, animation, traitement de données statistiques et observation territoriale (démographie, habitat, transports/mobilité, développement urbain et économique, environnement), l'Agence accompagne le Syndicat Mixte dans ses missions :

- Suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux : accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et production des avis réglementaires du Syndicat Mixte du SCoT en tant que Personne Publique Associée
- Participation et production de notes dans le cadre de diverses commissions : CDNPS*, CDAC*, CDPENAF*
- Animation administrative du Syndicat Mixte : préparation des comités syndicaux et coordination des travaux

Ce partenariat permet ainsi d'assurer une mise en œuvre efficace et cohérente du SCoT, en phase avec les enjeux d'aménagement et de développement du territoire.

AUTB | Programme partenarial 2025

^{*} CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

^{*} CDAC : Commission départementale d'aménagement commercial.

^{*} CDPENAF : Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.



INTERCOMMUNALITÉS

4.4 L'accompagnement aux procédures d'élaboration et d'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme, y compris intercommunaux – PLU(i)

L'article L.132-6 du Code de l'urbanisme, en son 2°, reconnaît le rôle des agences d'urbanisme dans la planification territoriale en leur permettant « de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ».

Dans ce cadre, et au titre de son programme partenarial, l'AUTB accompagne depuis plusieurs années le portage technique du PLUi de la Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS), qui concerne 22 communes.

L'AUTB accompagnera les communes membres de Grand Belfort dans les procédures d'évolution de leurs documents d'urbanisme, dès lors que les changements à apporter relèvent de l'intérêt communautaire.

4.5 La mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) avec le programme local de l'habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document de programmation définissant la stratégie politique de l'intercommunalité en matière de logement et d'habitat. Il fixe de grands objectifs ainsi que les outils nécessaires à leur mise en œuvre (article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation).

Les orientations du PLH doivent être **prises en compte dans les Plans Locaux d'Urbanisme** (PLU), ces derniers devant être compatibles avec lui (article L. 131-4 du code de l'urbanisme), c'est-à-dire ne pas entraver sa mise en œuvre.

Dans le Territoire de Belfort, seul **le Grand Belfort** dispose d'un PLH. Conformément à l'article L. 131-6 du Code de l'urbanisme, les communes doivent analyser la compatibilité de leur PLU ou de leur carte communale avec ce document et décider, par délibération, de son maintien en l'état ou de sa mise en compatibilité.

En 2025, pour accompagner cette démarche, l'AUTB apportera son appui à l'intercommunalité et à certaines de ses communes afin de vérifier la conformité des documents d'urbanisme avec le nouveau PLH.



LES ÉTUDES DE CONCEPTION URBAINE

Ces études sont une aide à la décision pour les communes et les intercommunalités. Elles permettent de fournir au commanditaire les éléments utiles à la compréhension d'un site ou d'une problématique.

Accompagnées d'un ou plusieurs scénarios d'aménagement, ces expertises identifient des orientations, qui permettent d'engager des études de faisabilité ou au contraire de ne pas s'engager trop rapidement dans un projet trop onéreux ou trop contraint.

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

4.6 Soutien en ingénierie aux communes membres de Grand Belfort

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement territorial, la Communauté d'agglomération met à disposition de ses communes membres un soutien en ingénierie, en leur dédiant une partie du programme de travail.

Grâce au **Service aux Communes de GBCA**, celles-ci peuvent solliciter l'Agence d'urbanisme pour la réalisation d'études urbaines adaptées à leurs besoins spécifiques. Ces études peuvent concerner divers sujets stratégiques tels que :

- L'aménagement d'une place ou d'un espace public
- La requalification d'une traversée de village
- La programmation et l'implantation d'un équipement public
- La reconversion et la valorisation de friches
- Et bien d'autres projets d'aménagement et de transformation du cadre de vie.

Ce dispositif permet aux communes de bénéficier d'un accompagnement technique et méthodologique pour faire avancer leurs projets, en s'appuyant sur l'expertise de l'Agence d'urbanisme et du Service aux Communes de l'Agglomération, garant du dispositif.

Les communes intéressées peuvent se rapprocher dudit service pour étudier les modalités de mise en œuvre de leur projet.

En 2025, l'Agence accompagnera notamment les communes de :

- Châtenois-les-Forges, dans l'élaboration d'un diagnostic urbanistique, patrimonial et d'usage des équipements communaux
- Danjoutin, dans le réaménagement des voies du quartier du Général Leclerc
- Belfort, dans une étude de faisabilité relative à la création du lotissement des Perches
- Urcerey, pour une étude visant à faire évoluer le jardin communal, proche de la mairie.

Ce modèle d'accompagnement pourrait être étendu aux autres intercommunalités du Territoire de Belfort, leur offrant ainsi la possibilité de mobiliser des ressources en ingénierie et en urbanisme pour accompagner les communes de leur territoire dans leurs projets d'aménagement et de développement local.

AXE 5

GARANTIR LE CADRE DE VIE ET LA SANTÉ

Face aux défis du changement climatique, de l'érosion de la biodiversité et de la raréfaction des ressources, l'aménagement du territoire joue un rôle central dans l'accompagnement des transitions écologiques et énergétiques.

Ces transitions impliquent une transformation profonde des modes de production et de consommation d'énergie, des usages du sol et des infrastructures, afin de concilier développement économique, préservation de l'environnement et bien-être des populations.

L'intégration de ces enjeux dans les politiques d'aménagement repose sur plusieurs leviers : la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des transports, la préservation des espaces naturels et agricoles, ainsi que le développement de villes résilientes et sobres en ressources. Les collectivités locales, en tant qu'acteurs clés de l'aménagement, ont la responsabilité d'impulser des stratégies intégrées et participatives, mobilisant l'ensemble des acteurs – citoyens, entreprises, urbanistes, agriculteurs – pour une transition réussie.

Afin d'inscrire ces transitions dans une vision de long terme, adaptée aux spécificités locales, elles peuvent mobiliser les outils de planification que sont le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) ou les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET).

AGIR POUR LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

RÉGION

5.1 La démarche de labellisation des écoquartiers

Lancé en 2012, le label ÉcoQuartier a pour objectif de récompenser l'exemplarité des projets d'aménagement durable et de définir les conditions nécessaires à leur réussite.

Ce label repose sur une charte de 20 engagements répartis en quatre grandes dimensions :

- Démarche et processus
- Cadre de vie et usages
- Développement territorial
- Environnement et climat.

Depuis 2014, l'Agence d'urbanisme intervient dans l'accompagnement des projets en réalisant des expertises spécifiques. L'AUTB est membre de la commission régionale Bourgogne-Franche-Comté depuis 2016, contribuant activement à la promotion et au suivi des projets labellisés dans la région.



TERRITOIRE DE BELFORT

5.2 L'observatoire photographique du paysage

Une photographie capte un instant précis, fugace et éphémère, mais qui peut être décisif pour comprendre l'évolution d'un lieu.

Grâce à l'observatoire photographique, l'image devient un outil puissant au service de la connaissance des territoires, permettant de suivre les transformations de notre cadre de vie. Il constitue, au fil du temps, une mémoire vivante des paysages locaux.

L'observatoire se situe au cœur des enjeux contemporains, abordant des problématiques variées qui sont autant de champs d'intervention pour les acteurs publics.

En 2025, l'observatoire se concentrera en particulier sur les entrées de ville et de village, zones stratégiques de l'aménagement du territoire et de l'image urbaine.

D'un point de vue technique, l'observatoire évoluera pour devenir un outil encore plus dynamique. Il intégrera notamment la géolocalisation des photos, avec un partage en ligne via une carte interactive, afin d'offrir une visibilité accrue des transformations paysagères en temps réel.

5.3 Inventaire des cours d'écoles du Territoire de Belfort

En dehors de leur animation aux heures de récréation, rien de plus quelconque et sans charme que nombre de nos cours d'écoles actuelles. Les aspects fonctionnels, économiques et sécuritaires y ont pris le pas sur l'expérience et le ressenti des usagers, comme sur la qualité d'ambiance et la qualité environnementale des espaces.

Pourrait-on les aménager autrement ? Qu'aurait-on à y gagner ?

S'adapter au changement climatique, améliorer le cadre de vie, diversifier les usages, soutenir la biodiversité... les bonnes raisons ne manquent pas pour chercher à revivifier les cours d'écoles.

L'Agence d'urbanisme souhaite ainsi réaliser un inventaire des cours d'écoles afin d'évaluer leur aménagement et leur résilience face aux aléas climatiques.

Cet état des lieux permettra de recenser les caractéristiques des cours existantes (surface végétalisée, présence d'ombrières, types de revêtements, gestion des eaux pluviales, etc.) et d'identifier les leviers d'action pour les rendre plus adaptées aux nouvelles contraintes climatiques.

L'objectif est de proposer des pistes d'aménagement favorisant le confort thermique des élèves et du personnel, tout en intégrant des solutions fondées sur la nature (désimperméabilisation, plantation d'arbres, installation de structures d'ombrage, gestion durable des eaux). Cette démarche s'inscrit dans une volonté plus large d'accompagner les collectivités dans la transition écologique de leurs équipements scolaires.

L'inventaire constituera ainsi une base de réflexion et d'orientation pour définir des stratégies d'intervention et encourager des aménagements durables, au service du bien-être des enfants et de l'adaptation des territoires aux défis climatiques.



5.4 Le label « Villes et Villages Fleuris » : un engagement pour un cadre de vie durable

Ce label récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration durable du cadre de vie. Il valorise la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, ainsi que la mise en valeur du patrimoine botanique français. Il contribue également à la revitalisation des centres-villes, à l'attractivité touristique et à l'implication citoyenne dans les projets locaux.

Au-delà d'une simple distinction nationale, ce label accompagne les communes désireuses de **concilier qualité de vie et enjeux environnementaux**, tout en préservant l'identité de leur territoire. Il témoigne d'une stratégie municipale volontariste et cohérente, mobilisant élus, habitants, techniciens, partenaires et bénévoles.

En 2024, **l'AUTB a intégré le groupe d'experts départemental**. Cette participation se poursuit **en 2025**, affirmant ainsi son engagement en faveur d'un aménagement paysager durable et harmonieux.

INTERCOMMUNALITÉS

5.5 Élaboration d'un plan-guide interservices pour un « Plan Vert » à l'échelle de la communauté d'agglomération

Dans un contexte de transition écologique et d'aménagement durable, la mise en place d'un « Plan Vert » constitue un levier stratégique pour la préservation et le développement des espaces naturels et de biodiversité en milieu urbain et périurbain. Ce plan vise à structurer une politique cohérente et transversale, intégrant les différentes dimensions environnementales, paysagères et sociales du territoire.

L'étude du plan-guide Interservices poursuit plusieurs objectifs majeurs :

- L'amélioration du maillage écologique : renforcer la continuité des trames vertes et bleues en intégrant les espaces naturels, agricoles et urbains ;
- Le renforcement de la résilience environnementale : adapter le territoire aux changements climatiques par le développement des îlots de fraîcheur, la gestion des eaux pluviales et la diversification des essences végétales ;
- La valorisation des espaces de nature en ville : favoriser l'accessibilité et la qualité des espaces verts pour les habitants, en améliorant leur gestion et en développant des projets participatifs ;
- L'intégration des mobilités douces : développer des liaisons vertes favorisant les déplacements piétons et cyclables ;
- La sensibilisation et l'implication des acteurs : mobiliser les services municipaux, les habitants, les associations et les partenaires économiques autour d'une gouvernance partagée.



L'approche interservices repose sur une synergie entre plusieurs directions et services de la communauté d'agglomération :

- Le service urbanisme et aménagement : planification des zones vertes et intégration au document d'urbanisme
- Le service environnement et biodiversité : définition des stratégies de gestion écologique et d'amélioration de la biodiversité
- Le service voirie et mobilités : intégration des liaisons vertes et des mobilités actives
- Le service espaces verts : mise en œuvre opérationnelle et gestion des espaces
- Le service participation citoyenne : implication des habitants et structuration d'une gouvernance collaborative.

Enfin, des ateliers participatifs et de la concertation avec les acteurs locaux permettront d'enrichir la réflexion et d'assurer une appropriation collective du projet.

5.6 Étude stratégique pour l'implantation de parcs photovoltaïques au sol

Dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) du Grand Belfort et de la loi visant à accélérer le développement des énergies renouvelables, il est opportun d'identifier les terrains dégradés et/ou pollués susceptibles d'accueillir des parcs photovoltaïques au sol.

En 2025, l'AUTB mènera une étude visant à définir des zones géographiques pertinentes pour l'implantation de ces infrastructures. Ce travail aboutira à la création de fiches descriptives détaillant, pour chaque zone identifiée :

- Les critères de sélection, notamment en lien avec la population et les flux d'énergie ciblés
- Les modalités de raccordement au réseau électrique
- Les principaux avantages et contraintes associés au site.

L'ensemble des zones retenues sera intégré dans un système d'information géographique (SIG) sous forme d'une ou plusieurs couches cartographiques.

5.7 Étude sur la pratique de l'affouage

Dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) du Grand Belfort et de son volet dédié à la qualité de l'air, une étude de préfiguration sera menée auprès des ménages afin d'analyser leur recours au bois-énergie, en tenant compte des pratiques et des caractéristiques des équipements utilisés.

Dans ce contexte, **la pratique de l'affouage**, qui permet d'acquérir du bois de chauffage à moindre coût, mérite une attention particulière. En effet, cette pratique offre un volume de stères bien supérieur aux besoins d'un foyer équipé d'un appareil performant, ce qui soulève des questions d'adéquation dans un contexte de hausse des prix de l'énergie.

... / ...



L'étude visera à recueillir des données précises pour chaque commune, notamment :

- Le nombre de bénéficiaires et son évolution
- Le volume de bois distribué (cubage)
- Le ratio entre le nombre de candidats et le nombre de bénéficiaires potentiels
- Les tarifs pratiqués.

Ces éléments permettront d'évaluer la pertinence et l'évolution de l'affouage sur le territoire du Grand Belfort.

LA DÉCARBONATION DES TERRITOIRES

PÔLE MÉTROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTÉ

5.8 Analyse et exploitation de l'Enquête Ménages Certifiée CEREMA (EMC²)

Une enquête mobilité, certifiée CEREMA (EMC²), est actuellement menée à l'échelle du pôle métropolitain. Depuis la dernière étude réalisée en 2004 à l'échelle de l'Aire urbaine, des évolutions significatives ont eu lieu, tant en termes d'offre de transport que d'aménagement du territoire et des besoins des usagers.

Cette nouvelle enquête constitue un préalable essentiel à l'élaboration d'une véritable politique en faveur des mobilités actives.

En 2024, les premiers résultats de cette étude ont été communiqués à l'échelle du Nord Franche-Comté.

En 2025, trois publications intitulées « Cahiers de la Mobilité » seront réalisées par les deux agences d'urbanisme du Nord Franche-Comté, en collaboration avec le comité mobilité du Pôle Métropolitain du Nord Franche-Comté (PMNFC). Ces publications permettront de restituer et d'analyser les résultats de l'enquête, tout en identifiant les enjeux clés en matière de mobilité pour la région. Des comparaisons avec l'enquête menée en 2004 seront également diffusées afin de mesurer l'évolution des pratiques et des besoins en matière de mobilité.

5.9 L'observatoire des mobilités dans le Nord Franche-Comté

En complément de l'exploitation des résultats de l'Enquête Mobilité Certifiée par le CEREMA (EMC²), conduite par le Syndicat Mixte de Transport Nord Franche-Comté, les agences d'urbanisme ont entamé la structuration d'un observatoire des mobilités.

Cet observatoire, fondé sur une approche partenariale, fédère les principaux acteurs de la mobilité (AOM urbaines, SMTNFC, Région, départements, EPCI, SNCF, acteurs des mobilités solidaires, etc.) afin de produire des analyses stratégiques pour l'élaboration des politiques publiques de transport. Ces travaux reposent sur l'exploitation des données collectées auprès de ces partenaires.



L'observatoire poursuivra plusieurs objectifs :

- Analyser et expliquer les pratiques de mobilité, en s'appuyant sur les enseignements de l'EMC² et d'autres sources, à travers la publication de cahiers de la mobilité ;
- Mener des études ciblées, sous forme d'analyses « flash » ou approfondies, sur des enjeux spécifiques (ex. : SERM, ligne Belfort-Delle, etc.) ;
- Valoriser et partager les connaissances produites, notamment à l'occasion des Assises de la mobilité.

TERRITOIRE DE BELFORT

5.10 Étude stratégique pour l'implantation d'aires de covoiturage

L'objectif de cette étude est d'identifier les sites les plus pertinents pour l'implantation d'aires de covoiturage sur le Territoire de Belfort.

Cette démarche répond à un double enjeu :

- Déterminer les zones nécessitant une offre de covoiturage, en fonction des flux de circulation existants et des besoins des usagers ;
- Recenser les parkings existants ou les espaces adaptés, afin d'optimiser l'implantation de nouvelles infrastructures dédiées.

La mission pourra donner lieu à l'élaboration de fiches d'analyse par site identifié, détaillant :

- Les critères de sélection (population concernée, flux de déplacement)
- L'intégration au réseau existant (voirie, infrastructures cyclables, transports en commun)
- Les avantages et les contraintes spécifiques de chaque site.

Cette approche vise à favoriser une mobilité plus durable et partagée, tout en optimisant l'utilisation des espaces disponibles.

5.11 Analyse de la desserte en transport en commun des zones d'activités économiques (ZAE)

Les zones d'activités économiques jouent un rôle clé dans le dynamisme des territoires, en concentrant un grand nombre d'entreprises et d'emplois. Pourtant, leur accessibilité reste souvent un point faible, notamment en matière de desserte en transports en commun.

Ces zones sont fréquemment situées en périphérie des bourgs ou centres urbains, là où l'offre de transport collectif est moins développée, voire inexistante. Cette situation complique considérablement les déplacements des salariés qui ne disposent pas de véhicule personnel ou qui préfèreraient des alternatives plus durables. L'accès aux ZAE peut alors devenir un frein à l'emploi, en particulier pour les personnes en insertion, les jeunes actifs ou les travailleurs aux horaires décalés.

... / ...



Cette difficulté d'accès constitue un enjeu majeur pour les territoires souhaitant concilier attractivité économique, inclusion sociale et transition écologique.

Une meilleure prise en compte de cette problématique dans les politiques de mobilité, ainsi qu'une coordination renforcée entre collectivités, autorités organisatrices de la mobilité et acteurs économiques, sont indispensables pour répondre aux besoins des salariés et favoriser un développement harmonieux des zones d'activités.

En 2025, l'AUTB analysera la desserte des ZAE stratégiques existantes et celles nouvellement définies dans le cadre des documents d'urbanisme – SCoT et des PLU(i) –, telle la Brasserie à Lachapellesous-Rougemont.

5.12 La rénovation énergétique des logements (hors parc social) : quelles actions possibles pour les collectivités ?

Dans un contexte de crise énergétique, d'urgence climatique et de fragilisation croissante des ménages, la rénovation énergétique des logements est devenue un enjeu national majeur. Si l'État a déjà mis en place des dispositifs d'aides tels que 'Habiter Mieux' puis 'MaPrimeRénov', ces derniers ciblent essentiellement les propriétaires occupants très modestes et présentent des limites qui freinent leur déploiement à grande échelle.

Au niveau départemental, on observe une baisse du nombre de dossiers déposés, malgré l'ampleur des besoins. Ce constat soulève plusieurs questions fondamentales :

- Le dispositif est-il suffisamment lisible et accessible ?
- Quelles adaptations seraient nécessaires pour toucher un public plus large?
- Quel rôle peuvent jouer les collectivités territoriales pour amplifier l'impact de ces politiques nationales ?

En 2025, l'AUTB engagera une étude approfondie sur le parc de logements privés (hors parc social) afin de mieux appréhender les marges d'action en matière de rénovation énergétique. Cette étude visera notamment à :

- Analyser l'état du parc privé à l'échelle départementale, en identifiant la proportion de logements considérés comme des « passoires thermiques » (étiquettes F et G du DPE) ;
- Connaître les profils des propriétaires occupants et bailleurs (revenus, âges, statuts, capacité d'investissement) ;
- Collecter des données techniques sur les bâtiments (date de construction, mode de chauffage, état général, matériaux utilisés) :
- Estimer l'impact économique local de la rénovation énergétique : retombées sur l'emploi, sur les filières artisanales, sur la relance du tissu économique local.



Dans le cadre de cette étude, des analyses approfondies vont être menées en s'appuyant sur les données issues de la **Base de Données Nationale des Bâtiments** (BDNB), mise à disposition par le **Centre Scientifique et Technique du Bâtiment** (CSTB).

Ces données, issues de travaux de recherche et d'observations terrain, constituent un outil majeur en offrant une visibilité sur les passoires thermiques à la maille élémentaire des bâtiments.

Elles permettront d'évaluer les opportunités de rénovation, d'identifier les leviers d'action prioritaires et de mieux comprendre les caractéristiques des logements concernés.

Enfin, ces données permettront de mieux suivre l'impact des politiques mises en œuvre, dans une logique d'amélioration continue.

AXE 6

ANIMATION ET RESSOURCES

L'AUTB, pour exercer au mieux ses missions, doit capitaliser de la connaissance et en permettre une diffusion la plus large possible.

L'Agence dispose ainsi d'un important fonds documentaire et de nombreuses revues et études, depuis sa création en 1977 jusqu'à aujourd'hui.

Un des rôles de l'Agence est de nourrir la réflexion stratégique en matière d'aménagement du territoire. C'est pourquoi, en plus de la diffusion de ses travaux, elle s'attache à susciter des moments de partage avec les acteurs locaux, élus, professionnels, associations.

En 2025, l'Agence sera présente sur les réseaux sociaux : Facebook et LinkedIn

LE RÉSEAU DES AGENCES D'URBANISME

6.1 La participation aux dispositifs et réseaux d'observation (DV3F et ZAE) à l'échelle régionale

L'État et la Région 'copilotent' depuis plusieurs années un groupe d'acteurs publics tourné vers l'utilisation de données numériques, dans le cadre d'une convention passée avec l'INSEE.

Les trois agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté sont associées à ces réflexions, afin de mutualiser et de coordonner les usages pour enrichir la connaissance du territoire :

- Le groupe technique DV3F (Données des Valeurs Foncières) que l'AUTB anime avec l'établissement public foncier (EPF) Doubs BFC, dans l'optique de vulgariser la compréhension des données.
- Le groupe ZAE, dédié à la définition et à la production des données relatives aux zones d'activités économiques (ZAE).

En 2025, le groupe DVF envisage la mise à jour du guide à destination des utilisateurs DVF et DV3F ainsi que la promotion de la publication sur les valeurs foncières à l'échelle régionale réalisée en 2024.

Le groupe de travail ZAE assure une veille sur l'appropriation de l'outil vMap, destiné à la gestion du foncier économique. Son développement vise à permettre une contribution active de l'ensemble des collectivités et de leur ingénierie locale, sans l'alimentation et l'enrichissement de l'Observatoire Foncier Économique Régional (OFER).

En 2025, un unique groupe de travail ZAE devrait être organisé permettant d'ouvrir la réflexion sur de nouveaux sujets.



6.2 Le réseau des agences d'urbanisme

Chaque année, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) réunit élus, professionnels et partenaires des agences intéressés par les questions du fonctionnement et de l'évolution des villes et des territoires.

• Le colloque de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)

Chaque année, le colloque change de lieu pour se dérouler sur le territoire de l'une des 52 agences d'urbanisme de France.

En 2025, la 46^{ème} rencontre se déroulera du 15 au 17 octobre, à Strasbourg sur le thème « l'eau en partages, relier les vivants, connecter les territoires ».

• Les clubs FNAU

Tout au long de l'année, les professionnels de l'AUTB participent à des clubs thématiques, qui leur permettent de développer l'observation en réseau, d'échanger et de bénéficier d'expériences nationales.

L'AUTB pilote notamment, avec les agences de Nancy, Rennes et Lyon, le club foncier.

• Le réseau local des agences d'urbanisme

Dans une volonté de renforcer leur partenariat, les agences d'urbanisme de Belfort et de Montbéliard collaborent autour de thématiques communes. Cette coopération vise à favoriser l'acculturation de leurs membres, notamment par la mise en place de méthodes partagées.

Ces démarches permettront de souligner l'intérêt de financer les agences pour la réalisation d'études partenariales fondamentales.

En 2025, une réflexion pourrait être engagée autour de la question suivante : quels sont les déterminants d'une opération d'urbanisme qualitative ?

ANIMATION

6.3 Les rencontres thématiques

Des rencontres thématiques en format court sont organisées, à partir de sujets concrets, avec la participation d'intervenants qualifiés.



6.4 Les clubs 'régionaux/État' sur le thème de l'urbanisme durable

Dans le cadre de l'animation auprès des territoires, les agences d'urbanisme contribuent à l'organisation de temps d'informations et/ou de sensibilisation destinés aux territoires infrarégionaux, au travers du réseau "Transformons nos modèles d'aménagement!" (Issu de la fusion des réseaux SCoT-PLUi et PRAT* portés par la Région et du Club PLUi porté par l'État).

Fruit d'un travail multi-partenarial, qui vise à proposer une offre de coopération aux territoires, aussi bien sur le volet planification que sur le volet opérationnel, ce nouveau réseau vise à promouvoir un aménagement du territoire capable de répondre aux défis environnementaux, climatiques, sociétaux... auxquels nous devons faire face collectivement.

Les agences d'urbanisme de la région Bourgogne-Franche-Comté participent à ce réseau, animé par la Région et la DREAL, en partenariat avec les CAUE 21, 25, et 58, l'EPF, le Cerema, les DDT, l'agence de l'eau, l'OFB et l'ADEME.

En 2025, la thématique de « l'urbanisme bleu-brun-vert » se poursuit sur la première partie de l'année. A l'automne, la nouvelle thématique « l'urbanisme et les vivants » s'ouvrira par une plénière, et des animations (visioconférences et visites) permettront de la décliner sur le dernier trimestre.

RESSOURCES

6.5 Cartothème et Urbathème, les publications graphiques de l'AUTB

L'AUTB assure une veille spécialisée sur différents thèmes en lien avec l'aménagement des territoires. Elle publie mensuellement un document concis sur un sujet permettant de faire connaître ses activités et ses productions à l'ensemble de son partenariat. Cartothème et Urbathème sont ainsi diffusés à près de 600 destinataires.

6.6 L'infolettre bimestrielle de l'Agence

Avec une diffusion régulière, elle permet d'informer les partenaires sur les études de l'Agence et des sujets d'actualité. Un lien plus direct avec les acteurs de l'aménagement, qui suscite l'intérêt, avec des infos à retrouver plus en détail sur le site internet de l'Agence.

^{*} PRAT : Pôle régional d'appui aux territoires.



6.7 Les sites internet de l'AUTB

Le site autb.fr est destiné à donner un large accès sur l'Agence et ses productions.

En plus de ce site, l'Agence alimente le site du SCoT du Territoire de Belfort, à savoir :

- scotbelfort.fr pour le SCoT en vigueur
- scotbelfort.autb/revision pour la procédure de révision du SCoT en cours.

Pour répondre à des besoins de concertation, l'Agence propose en outre à ses partenaires de réaliser des pages spécifiques pour leurs études, notamment dans le cadre des procédures des PLU et PLUi dont elle a la charge.

Des membres de l'équipe alimentent, animent et actualisent le site pour apporter le dynamisme nécessaire à son attractivité.

6.8 La documentation de l'AUTB

Le fonds documentaire de l'AUTB s'enrichit constamment d'ouvrages de référence et de revues professionnelles dans tous les domaines touchant à l'aménagement du territoire. Il comprend aussi le fonds des études et travaux réalisés à l'AUTB.

INTÉRÊT PARTENARIAL

		État	Département	Interco	Communes adhérentes	Région	PMNFC	SCoT	SMTC	PETRVS
	Axe 2 / Accompagner les po	litique	s de l'habitat e	t renforce	r les solidarités	territori	ales	,	<u>'</u>	
2.1	Recensement de la population	•	•	•	•	•	•	•	•	•
2.2	Activité immobilière et foncière	•	•	•	•			•		
2.3	Marchés de l'habitat	•	•	•	•		•	•		
2.4	Observatoire du logement social	•	•	•	•			•		
2.5	Indicateurs de l'habitat	•		•	•					
2.6	Portraits QPV	•	•	•	•					
2.7	Appui aux politiques de l'habitat	•	•	•	•					
2.8	Portraits de quartiers	•	•	•	•					
2.9	Petites Villes de Demain	•		•	•	•				
2.10	Observatoire du logement étudiant	•				•	•	•	•	
2.11	Comité technique FEDER			•	•	•	•			
2.12	Démographie médicale	•		•			•	•		
2.13	Appuyer l'émergence et la concrétisation des projets		•	•	•	•	•			
2.14	Effectifs scolaires	•		•	•			•		
	Axe 3 / Optimiser le foncier	et acc	élérer les dyna	miques éc	onomiques					
3.1	Inventaire des friches	•	•	•	•	•	•	•	•	•
3.2	Consommation d'espace et besoins économiques	•		•		•	•	•		
3.3	Potentiel de densification et de mutation	•		•	•	•		•		
3.4	Observatoire des Espaces Mutables	•	•	•	•	•	•	•	•	•
3.5	Observatoire de la consommation foncière	•	•	•	•	•	•	•	•	•
3.6	Observatoire du foncier agricole	•	•	•	•			•		
3.7	Foncier et développement économique	•	•	•	•	•	•	•	•	
3.8	Observatoire des sites économiques	•	•	•	•	•	•	•	•	
3.9	Appui aux problématiques économiques			•				•		
3.10	Optimisation des zones d'intérêt communautaire			•	•					
3.11	Aménagement d'espaces d'avenir sur la JonXion			•	•					
3.12	Diagnostic logements travailleurs saisonniers		•	•	•			•		

			1			1				1
		État	Département	Interco	Communes adhérentes	Région	PMNFC	SCoT	SMTC	PETRVS
	Axe 4 / Aménager les territo	oires								
4.1	Projet de redéploiement de la base 116 de Luxeuil	•	•			•				
4.2	SRADDET	•		•	•	•	•	•		
4.3	SCoT 90	•	•	•	•	•	•	•	•	•
4.4	PLU / PLUi	•		•	•			•		
4.5	Mise en compatibilité du PLU avec le PLH	•		•	•			•		
4.6	Soutien en ingénierie aux communes GBCA			•	•					
	Axe 5 / Garantir le cadre de	vie et	la santé							
5.1	Labellisation écoquartiers	•				•				
5.2	Observatoire photographique		•	•	•			•		
5.3	Inventaire des cours d'écoles	•	•	•	•					
5.4	Villes et Villages Fleuris		•	•	•					
5.5	Plan vert				•					
5.6	Étude stratégique photovoltaïque au sol		•	•	•			•		
5.7	Étude sur la pratique de l'affouage		•	•	•					
5.8	Analyse et exploitation de l'EMC ²	•	•	•	•	•	•	•	•	
5.9	Observatoire des mobilités NFC	•	•	•	•	•	•	•	•	
5.10	Étude stratégique aires de covoiturage	•	•	•	•		•	•	•	
5.11	Analyse desserte des ZAE	•	•	•	•		•	•	•	
5.12	Rénovation énergétique des logements	•	•	•	•			•		
	Axe 6/ Animation et ressou	rces								
6	Réseau des agences d'urbanisme	•	•	•	•	•	•	•	•	•
6	Animation	•	•	•	•	•	•	•	•	•
6	Ressources	•	•	•	•	•	•	•	•	•

Le bureau

Président	Damien MESLOT
Vice-présidents	Jean-Marie HERZOG Olivier CHAPPAZ Éric KOEBERLÉ
Trésorière	Élisabeth JUHASZ
Secrétaire	Jean-Luc ANDERHUEBER

L'assemblée générale

État Département du Territoire de Belfort 5	Collège 1 : Membre	es de droit	
Grand Belfort Communauté d'Agglomération 5 Ville de Belfort 5 Collège 2 : Collectivités territoriales - Structures intercommunales Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté 1 Pôle métropolitain Nord Franche-Comté 1 Communauté de communes du Sud Territoire 1 Communauté de communes des Vosges du sud 1 Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort 1 Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort 1 Syndicat Mixte des Transports en Commun 90 1 Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Vosges Saônoises 1 Collège 3 : Communes de plus de 2 000 habitants 11 communes : 1 représentant par commune BAVILLIERS - BEAUCOURT - CHĂTENOIS-LES-FORGES - DANJOUTIN DELLE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE 1 Collège 4 : Communes de moins de 2 000 habitants 46 communes : 1 représentant par commune ANDELNANS - ANJOUTEY - ARGIÉSANS - AUTRECHÊNE - AUXELLES-BAS - BANVILLARS BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS - BOTANS - BOUROGNE - BREBOTTE CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT - CRAVANCHE - DENNEY - DORANS ÉGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FÉCHE-L'ÉGLISE - FONTAINE - FOUSSENAGNE FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY - GROSNE - JONCHEREY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - LAGRANGE - LEBETAIN - MEROUX-MOVAL MONTREUX-CHÀTEAU - MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - PHAFFANS - ROPPE ST-GERMAIN-LE-CHÀTELET - SERMAMAGNY - SEVENANS - SUARCE - VESCEMONT VÉTRIGNE - VÉZELOIS Collège 5 : Autres organismes Chambre de Commerce et d'Industrie 90 (CCI 90) 1 Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC) 1 Territoire habitat 1 Néolia 1 Sodeb 1 Enedis 1 EDF 1		État	5
Ville de Belfort Collège 2 : Collectivités territoriales - Structures intercommunales Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté Pôle métropolitain Nord Franche-Comté Communauté de communes du Sud Territoire Communauté de communes de SVosges du sud Syndicat Mixte du SCof du Territoire de Belfort Syndicat Mixte des Transports en Commun 90 1 Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Vosges Saônoises 1 Collège 3 : Communes de plus de 2 000 habitants 11 communes : 1 représentant par commune BAVILLIERS - BEAUCOURT - CHÂTENOIS-LES-FORGES - DANJOUTIN DELLE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE Collège 4 : Communes : 1 représentant par commune ANDELNANS - ANJOUTEY - ARGIÉSANS - AUTRECHÊNE - AUXELLES-BAS - BANVILLARS BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS - BOTANS - BOUROGNE - BREBOTTE CHARMOIS - CHÉVREMONT - COURTELEVANT - CRAVANCHE - DENNEY - DORANS ÉGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FÉCHE-L'ÉGLISE - FONTAINE - FOUSSEMAGNE FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY - GROSNE - JONCHEREY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - LAGRANGE - LEBETAIN - MEROUX-MOVAL MONTREUX-CHÂTEAU - MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - PHAFFANS - ROPPE ST-GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY - SEVENANS - SUARCE - VESCEMONT VÉTRIGNE: - VÉZELOIS Collège 5 : Autres organismes Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90 (CIA 25-90) 1 Chambre de Commerce et d'Industrie 90 (CCI 90) 1 Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC) 1 Territoire habitat 1 Néolia 1 EDF 10		Département du Territoire de Belfort	5
Collège 2 : Collectivités territoriales - Structures intercommunales Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté 1 Pôle métropolitain Nord Franche-Comté 1 Communauté de communes du Sud Territoire 1 Communauté de communes des Vosges du sud 1 Syndicat Mixte du SC07 du Territoire de Belfort 1 Syndicat Mixte du SC07 du Territoire de Belfort 1 Syndicat Mixte du SC07 du Territoire de Belfort 1 Syndicat Mixte du SC07 du Territoire de Belfort 1 Syndicat Mixte des Transports en Commun 90 1 Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Vosges Saônoises 1 Collège 3 : Communes de plus de 2 000 habitants 1 communes : 1 représentant par commune BAVILLIERS - BEAUCOURT - CHÂTENOIS-LES-FORGES - DANJOUTIN DELLE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE Collège 4 : Communes de moins de 2 000 habitants 46 communes : 1 représentant par commune ANDELNANS - ANJOUTEY - ARGIÉSANS - AUTRECHÊNE - AUXELLES-BAS - BANVILLARS BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS - BOTANS - BOUROGNE - BREBOTTE CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT - CRAVANCHE - DENNEY - DORANS ÉGUENIQUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FÊCHE-L'ÉGLISE - FONTAINE - FOUSSEMAGNE FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY - GROSNE - JONCHEREY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - LAGRANGE - LEBETAIN - MEROUX-MOVAL MONTREUX-CHÂTEAU - MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - PHAFFANS - ROPPE ST-GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY - SEVENANS - SUARCE - VESCEMONT VÉTRIGNE- VÉZELOIS 1 Chambre de Commerce et d'Industrie 90 (CCI 90) 1 Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC) 1 Territoire habitat 1 Néolia 1 Sodeb 1 Enedis 1 EDF 1		Grand Belfort Communauté d'Agglomération	5
Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté 1		Ville de Belfort	5
Pôle métropolitain Nord Franche-Comté 1 Communauté de communes du Sud Territoire 1 Communauté de communes des Vosges du sud 1 Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort 1 Syndicat Mixte des Transports en Commun 90 1 Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Vosges Saônoises 1 Collège 3 : Communes de plus de 2 000 habitants 11 communes : 1 représentant par commune BAVILLIERS - BEAUCOURT - CHÂTENOIS-LES-FORGES - DANJOUTIN DELLE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE Collège 4 : Communes de moins de 2 000 habitants 46 communes : 1 représentant par commune ANDELNANS - ANJOUTEY - ARGIÉSANS - AUTRECHÊNE - AUXELLES-BAS - BANVILLARS BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS - BOTANS - BOURGORE - BREBOTTE CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT - CRAVANCHE - DENNEY - DORANS ÉGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FÉCHE-L'ÉGLISE - FONTAINE - FOUSSEMAGNE FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY - GROSNE - JONCHEREY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - LAGRANGE - LEBETAIN - MEROUX-MOVAL MONTREUX-CHÂTEAU - MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - PHAFFANS - ROPPE ST-GERMAIN-LE-CHÂTELAU - MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - PHAFFANS - ROPPE ST-GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY - SEVENANS - SUARCE - VESCEMONT VÉTRIGNE - VÉZELOIS Collège 5 : Autres organismes Collège 5 : Autres organismes Collège 6 : Autres organismes Collège 6 : Autres organismes Endis 1 Endis 1 Endis 1 Endis 1 EDF 1	Collège 2 : Collecti	ivités territoriales - Structures intercommunales	
Communauté de communes du Sud Territoire 1 Communauté de communes des Vosges du sud 1 Syndicat Mixte du SCOT du Territoire de Belfort 1 Syndicat Mixte des Transports en Commun 90 1 Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Vosges Saônoises 1 Collège 3 : Communes de plus de 2 000 habitants 1 11 communes : 1 représentant par commune BAVILLIERS - BEAUCOURT - CHÂTENOIS-LES-FORGES - DANJOUTIN DELLE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE Collège 4 : Communes de moins de 2 000 habitants 4 46 communes : 1 représentant par commune ANDELNANS - ANJOUTEY - ARGIÉSANS - AUTRECHÊNE - AUXELLES-BAS - BANVILLARS BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS - BOTANS - BOURGONE - BREBOTTE CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT - CRAVANCHE - DENNEY - DORANS ÉGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FÊCHE-L'ÉGLISE - FONTAINE - FOUSSEMAGNE FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY - GROSNE - JONCHEREY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS - ROUGEMONT - LAGRANGE - LEBETAIN - MEROUX-MOVAL MONTREUX-CHÂTEAU - MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - PHAFFANS - ROPPE ST-GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY - SEVENANS - SUARCE - VESCEMONT VÉTRIGNE- VÉZELOIS Collège 5 : Autres organismes Chambre de Commerce et d'Industrie 90 (CCI 90) 1 Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC) 1 Territoire habitat 1 Néolia 1 Sodeb 1 Enedis 1 EDF 1		Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté	1
Communauté de communes des Vosges du sud Syndicat Mixte du SCOT du Territoire de Belfort Syndicat Mixte des Transports en Commun 90 1 Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Vosges Saônoises 1 Collège 3 : Communes de plus de 2 000 habitants 11 communes : 1 représentant par commune BAVILLIERS - BEAUCOURT - CHÂTENOIS-LES-FORGES - DANJOUTIN DELLE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE Collège 4 : Communes de moins de 2 000 habitants 46 communes : 1 représentant par commune ANDELNANS - ANJOUTEY - ARGIÉSANS - AUTRECHÊNE - AUXELLES-BAS - BANVILLARS BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS - BOTANS - BOUROGNE - BREBOTTE CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT - CRAVANCHE - DENNEY - DORANS ÉGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FÊCHE-L'ÉGIJSE - FONTAINE - FOUSSEMAGNE FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY - GROSNE - JONCHEREY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - LAGRANGE - LEBETAIN - MEROUX-MOVAL MONTREUX-CHÂTEAU - MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - PHAFFANS - ROPPE ST-GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY - SEVENANS - SUARCE - VESCEMONT VÉTRIGNE - VÉZELOIS Collège 5 : Autres organismes Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90 (CIA 25-90) 1 Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC) 1 Territoire habitat 1 Néolia 1 Sodeb 1 Enedis 1 EDF 1		Pôle métropolitain Nord Franche-Comté	1
Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort Syndicat Mixte des Transports en Commun 90 1 Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Vosges Saônoises 1 Collège 3 : Communes de plus de 2 000 habitants 11 communes : 1 représentant par commune BAVILLIERS - BEAUCOURT - CHÂTENOIS-LES-FORGES - DANJOUTIN DELLE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE Collège 4 : Communes de moins de 2 000 habitants 46 communes : 1 représentant par commune ANDELNANS - ANJOUTEY - ARGIÉSANS - AUTRECHÊNE - AUXELLES-BAS - BANVILLARS BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS - BOTANS - BOUROGNE - BREBOTTE CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT - CRAVANCHE - DENNEY - DORANS ÉGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FÉCHE-L'ÉGLISE - FONTAINE - FOUSSEMAGNE FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY - GROSNE - JONCHEREY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - LAGRANGE - LEBETAIN - MEROUX-MOVAL MONTREUX-CHÂTELET - SERMAMAGNY - SEVENANS - SUARCE - VESCEMONT VÉTRIGNE- VÉZELOIS Collège 5 : Autres organismes Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90 (CIA 25-90) 1 Chambre de Commerce et d'Industrie 90 (CCI 90) 1 Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC) 1 Territoire habitat 1 Néolia 1 Néolia 1 Sodeb 1 Enedis Enedis EDF 1 1		Communauté de communes du Sud Territoire	1
Syndicat Mixte des Transports en Commun 90 Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Vosges Saônoises 1 Collège 3 : Commumes de plus de 2 000 habitants 11 communes : 1 représentant par commune BAYILLIERS - BEAUCOURT - CHÂTENOIS-LES-FORGES - DANJOUTIN DELLE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE Collège 4 : Commumes de moins de 2 000 habitants 46 communes : 1 représentant par commune ANDELNANS - ANJOUTEY - ARGIÉSANS - AUTRECHÊNE - AUXELLES-BAS - BANVILLARS BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS - BOTANS - BOUROGNE - BREBOTTE CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT - CRAVANCHE - DENNEY - DORANS ÉGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FÉCHE-L'ÉGLISE - FONTAINE - FOUSSEMAGNE FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY - GROSNE - JONCHEREY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - LAGRANGE - LEBETAIN - MEROUX-MOVAL MONTREUX-CHÂTEAU - MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - PHAFFANS - ROPPE ST-GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY - SEVENANS - SUARCE - VESCEMONT VÉTRIGNE- VÉZELOIS Collège 5 : Autres organismes Chambre de Commerce et d'Industrie 90 (CCI 90) 1 Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC) 1 Territoire habitat 1 Néolia 1 Sodeb 1 Enedis 1 Enedis 1 Enedis 1 EDF		Communauté de communes des Vosges du sud	1
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Vosges Saônoises 1 Collège 3 : Communes de plus de 2 000 habitants 11 communes : 1 représentant par commune BAVILLIERS - BEAUCOURT - CHÂTENOIS-LES-FORGES - DANJOUTIN DELLE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE Collège 4 : Communes de 2 000 habitants 46 communes : 1 représentant par commune ANDELNANS - ANJOUTEY - ARGIÉSANS - AUTRECHÊNE - AUXELLES-BAS - BANVILLARS BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS - BOTANS - BOUROGNE - BREBOTTE CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT - CRAVANCHE - DENNEY - DORANS ÉGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FÉCHE-L'ÉGLISE - FONTAINE - FOUSSEMAGNE FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY - GROSNE - JONCHEREY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - LAGRANGE - LEBETAIN - MEROUX-MOVAL MONTREUX-CHÂTEAU - MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - PHAFFANS - ROPPE ST-GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY - SEVENANS - SUARCE - VESCEMONT VÉTRIGNE - VÉZELOIS Collège 5 : Autres reganismes Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90 (CIA 25-90) 1 Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC) 1 Territoire habitat 1 Néolia 1 Sodeb 1 Enedis 1 Enedis 1 EDF 1		Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort	1
Collège 3 : Communes de plus de 2 000 habitants 11 communes : 1 représentant par commune BAVILLIERS - BEAUCOURT - CHÂTENOIS-LES-FORGES - DANJOUTIN DELLE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE Collège 4 : Communes de moins de 2 000 habitants 46 communes : 1 représentant par commune ANDELNANS - ANJOUTEY - ARGIÉSANS - AUTRECHÊNE - AUXELLES-BAS - BANVILLARS BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS - BOTANS - BOUROGNE - BREBOTTE CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT - CRAVANCHE - DENNEY - DORANS ÉGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FÊCHE-L'ÉGLISE - FONTAINE - FOUSSEMAGNE FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY - GROSNE - JONCHEREY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - LAGRANGE - LEBETAIN - MEROUX-MOVAL MONTREUX-CHÂTEAU - MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - PHAFFANS - ROPPE ST-GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY - SEVENANS - SUARCE - VESCEMONT VÉTRIGNE- VÉZELOIS Collège 5 : Autres organismes Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90 (CIA 25-90) 1 Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC) 1 Territoire habitat 1 Néolia 1 Sodeb 1 Enedis 1 Enedis 1 EDF 1		Syndicat Mixte des Transports en Commun 90	1
BAVILLIERS - BEAUCOURT - CHÂTENOIS-LES-FORGES - DANJOUTIN DELLE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE Collège 4 : Communes de moins de 2 000 habitants 46 communes : 1 représentant par commune ANDELNANS - ANJOUTEY - ARGIÉSANS - AUTRECHÊNE - AUXELLES-BAS - BANVILLARS BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS - BOTANS - BOUROGNE - BREBOTTE CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT - CRAVANCHE - DENNEY - DORANS ÉGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FÊCHE-L'ÉGLISE - FONTAINE - FOUSSEMAGNE FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY - GROSNE - JONCHEREY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - LAGRANGE - LEBETAIN - MEROUX-MOVAL MONTREUX-CHÂTEAU - MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - PHAFFANS - ROPPE ST-GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY - SEVENANS - SUARCE - VESCEMONT VÉTRIGNE- VÉZELOIS Collège 5 : Autres organismes Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90 (CIA 25-90) 1 Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC) 1 Territoire habitat 1 Néolia 1 Sodeb 1 Enedis 1 EDF 1		Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Vosges Saônoises	1
DELLE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE Collège 4 : Communes de moins de 2 000 habitants 46 communes : 1 représentant par commune ANDELNANS - ANJOUTEY - ARGIÉSANS - AUTRECHÊNE - AUXELLES-BAS - BANVILLARS BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS - BOTANS - BOUROGNE - BREBOTTE CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT - CRAVANCHE - DENNEY - DORANS ÉGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FÉCHE-L'ÉGLISE - FONTAINE - FOUSSEMAGNE FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY - GROSNE - JONCHEREY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - LAGRANGE - LEBETAIN - MEROUX-MOVAL MONTREUX-CHÂTEAU - MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - PHAFFANS - ROPPE ST-GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY - SEVENANS - SUARCE - VESCEMONT VÉTRIGNE- VÉZELOIS Collège 5 : Autres organismes Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90 (CIA 25-90) 1 Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC) 1 Territoire habitat 1 Néolia 1 Sodeb 1 Enedis 1 EDF 1	~		
ANDELNANS - ANJOUTEY - ARGIÉSANS - AUTRECHÊNE - AUXELLES-BAS - BANVILLARS BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS - BOTANS - BOUROGNE - BREBOTTE CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT - CRAVANCHE - DENNEY - DORANS ÉGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FÊCHE-L'ÉGLISE - FONTAINE - FOUSSEMAGNE FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY - GROSNE - JONCHEREY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - LAGRANGE - LEBETAIN - MEROUX-MOVAL MONTREUX-CHÂTEAU - MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - PHAFFANS - ROPPE ST-GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY - SEVENANS - SUARCE - VESCEMONT VÉTRIGNE- VÉZELOIS Collège 5 : Autres organismes Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90 (CIA 25-90) 1 Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC) 1 Territoire habitat 1 Néolia 1 Sodeb 1 Enedis 1 EDF 1		DELLE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS	
BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS - BOTANS - BOUROGNE - BREBOTTE CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT - CRAVANCHE - DENNEY - DORANS ÉGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FÊCHE-L'ÉGLISE - FONTAINE - FOUSSEMAGNE FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY - GROSNE - JONCHEREY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - LAGRANGE - LEBETAIN - MEROUX-MOVAL MONTREUX-CHÂTEAU - MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - PHAFFANS - ROPPE ST-GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY - SEVENANS - SUARCE - VESCEMONT VÉTRIGNE- VÉZELOIS Collège 5 : Autres organismes Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90 (CIA 25-90) 1 Chambre de Commerce et d'Industrie 90 (CCI 90) 1 Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC) 1 Territoire habitat 1 Néolia 1 Sodeb 1 Enedis 1 EDF 1	~		
Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90 (CIA 25-90) 1 Chambre de Commerce et d'Industrie 90 (CCI 90) 1 Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC) 1 Territoire habitat 1 Néolia 1 Sodeb 1 Enedis 1 EDF 1		BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS - BOTANS - BOUROGNE - BREBOTTE CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT - CRAVANCHE - DENNEY - DORANS ÉGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FÊCHE-L'ÉGLISE - FONTAINE - FOUSSEMAGNE FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY - GROSNE - JONCHEREY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - LAGRANGE - LEBETAIN - MEROUX-MOVAL MONTREUX-CHÂTEAU - MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - PHAFFANS - ROPPE ST-GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY - SEVENANS - SUARCE - VESCEMONT VÉTRIGNE- VÉZELOIS	
Chambre de Commerce et d'Industrie 90 (CCI 90) 1 Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC) 1 Territoire habitat 1 Néolia 1 Sodeb 1 Enedis 1 EDF 1	Collège 5 : Autres	organismes	
Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC) 1 Territoire habitat 1 Néolia 1 Sodeb 1 Enedis 1 EDF 1		Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90 (CIA 25-90)	1
Territoire habitat 1 Néolia 1 Sodeb 1 Enedis 1 EDF 1		Chambre de Commerce et d'Industrie 90 (CCI 90)	1
Néolia 1 Sodeb 1 Enedis 1 EDF 1		Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC)	1
Sodeb 1 Enedis 1 EDF 1		Territoire habitat	1
Enedis 1 EDF 1		Néolia	1
EDF 1		Sodeb	1
EDF 1		Enedis	1
	TOTAL DES MEMBR		

AUTB | Programme partenarial 2025

Le conseil d'administration (au 1er janvier 2025)

Membres de droit			20	
	Alain CHARRIER	Préfet		
	Pauline BACCON-GRAFFE	Préfecture		
ÉTAT	Olivier CHAPPAZ	DDT 90		
DÉPARTEMENT DÉPARTEMENT COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - STRUCTORIALES - STRUCT	Muriel JANEX	DREAL BFC		
	Mathilde NEUVILLE	UDAP 90		
	Florian BOUQUET	Président		
	Didier VALLVERDU	Vice-Président		
DÉPARTEMENT	Anaïs MONNIER - VON AESCH	Vice-Présidente		
	Martine PAULUZZI Conseillère départementale			
	Sébastien VIVOT	Conseiller délégué		
	Damien MESLOT	Président		
	Nikola JELICIC	Conseiller communautaire		
GRAND BELFORT	Corinne AYMONIER	Conseillère communautaire		
	Françoise RAVEY	Conseillère communautaire		
	Daniel SCHNOEBELEN	Conseiller communautaire		
	Damien MESLOT	Maire		
	Jean-Marie HERZOG	Adjoint		
VILLE DE BELFORT	Marianne DORIAN	Conseillère municipale		
	Charlène AUTHIER	Conseillère municipale		
	Bastien FAUDOT	Conseiller municipal		
Collectivités territoriales - Struct	cures intercommunales*	<u> </u>	4	
Conseil régional BFC	Muriel TERNANT	Conseillère régionale		
Pôle métropolitain NFC	Jean-Louis NORIS	Vice-Président		
SM SCoT 90	Jean-Marie HERZOG	Président		
SMTC 90	Roland JACQUEMIN	Président		
Communes de plus de 2 000 hab	pitants*	<u> </u>	4	
BAVILLIERS	Éric KOEBERLÉ	Maire		
BEAUCOURT	Gilles COURGEY	Adjoint		
ÉVETTE-SALBERT	Laurent DEMESY	Maire		
OFFEMONT	Pierre CARLES	Maire		
Communes de moins de 2 000 h	abitants*	<u>'</u>	4	
BERMONT	Pascal GROSJEAN	Maire		
BESSONCOURT	Thierry BESANÇON	Maire		
SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET	Jean-Luc ANDERHUEBER	Maire		
SEVENANS	Élisabeth JUHASZ	Adjointe		
Autres organismes*	·	•	4	
ADNFC	Xavier PRÉVOTAT	Directeur		
CIA 25-90	Georges FLOTAT	Vice-Président		
CCI 90	Alain ALBIZATI	Président		
Territoire habitat	Jean-Sébastien PAULUS	Directeur		
TOTAL DES ADMINISTRATEUR	s		36	

^{*} collèges à renouveler tous les 3 ans

L'ÉQUIPE



Anne-Sophie Peureux-Demangelle
DIRECTRICE
03 84 46 51 66 | aspeureux@autb.fr



Anne Quenot
DIRECTRICE ADJOINTE | RESPONSABLE DES ÉTUDES
03 84 46 51 56 | aquenot@autb.fr



Dominique Brigand
DIRECTEUR D'ÉTUDES | AMÉNAGEMENT, PROJET URBAIN
03 84 46 51 72 | dbrigand@autb.fr



Pedro Hermenegildo
CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | PROSPECTIVE TERRITORIALE, HABITAT
03 84 46 51 68 | phermenegildo@autb.fr



Boris Loichot
CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | GÉOMATIQUE, BASES DE DONNÉES
03 84 46 51 67 | bloichot@autb.fr



Robin Serrecourt

CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | PROJET URBAIN, PAYSAGE

03 84 46 51 65 | rserrecourt@autb.fr



Mehmet Birsen
CHARGÉ D'ÉTUDES | FONDS ET PROGRAMMES EUROPÉENS
03 84 46 51 67 | mbirsen@autb.fr



Virginie Herzog
CHARGÉE D'ÉTUDES | PLANIFICATION, ESPACE ÉCONOMIQUE
03 84 46 51 71 | vherzog@autb.fr



Julien Journeault CHARGÉ D'ÉTUDES | PROJET URBAIN, PATRIMOINE 03 84 46 51 69 | jjourneault@autb.fr



Hélène Kauffmann CHARGÉE D'ÉTUDES | MOBILITÉS, CARTOGRAPHIE 03 84 46 51 64 | hkauffmann@autb.fr



Shanna Laborde
CHARGÉE D'ÉTUDES | DYNAMIQUES TERRITORIALES, COMMERCE
03 84 46 51 51 | slaborde@autb.fr



Caroline Petit
CHARGÉE D'ÉTUDES | SIG, FONCIER
03 84 46 51 63 | cpetit@autb.fr



Romain Malaisé ASSISTANT D'ÉTUDES | ENVIRONNEMENT 03 84 46 51 53 | rmalaise@autb.fr



Lou-Élise Restoux ASSISTANTE D'ÉTUDES | AMÉNAGEMENT, DESIGN URBAIN 03 84 46 51 51 | lerestoux@autb.fr



Migdadou Sow
ASSISTANT D'ÉTUDES | SIG, SOCIO-ÉCONOMIE
03 84 46 51 57 | smigdadou@autb.fr



Émilie Soulard

ASSISTANTE D'ÉTUDES | SANTÉ, TRANSITION ÉCOLOGIQUE

03 84 46 51 54 | esoulard@autb.fr



Véronique Bontemps
ASSISTANTE DE DIRECTION
03 84 46 51 52 | vbontemps@autb.fr



Caroline Demeusy
ASSISTANTE SUPÉRIEURE | ACCUEIL, SECRÉTARIAT, COMMUNICATION
03 84 46 51 51 | cdemeusy@autb.fr





Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

10 rue Aristide Briand 90000 Belfort • 03 84 46 51 51 • contact@autb.fr

www.autb.fr

